



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE AR-2026-034**

*Portant réglementation temporaire de circulation afin de réaliser des travaux sur la D225 – Route de la Fruitière au profit de l'entreprise SOCCO ENTREPRISE*

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

**VU** les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur BOUVAT Joris représentant la société SOCCO ENTREPRISE domicilié à Chavanod 74650, en date du 20 avril 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement D225 – Route de la Fruitière (entre l'habitation numéro 222 route de la Fruitière jusqu'au croisement entre la route de la Fruitière et le chemin des Epennis) afin de permettre à l'entreprise SOCCO ENTREPRISE d'effectuer le changement de la borne incendie pour le compte de Thonon Agglomération du 27 avril au 5 juin 2026 inclus ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** La circulation et le stationnement de tous les véhicules sur le territoire de la commune d'Excenevex, sera réglementer temporairement, D225 – Route de la Fruitière (entre l'habitation numéro 222 route de la Fruitière jusqu'au croisement entre la route de la Fruitière et le chemin des Epennis) afin de permettre à l'entreprise SOCCO ENTREPRISE d'effectuer le changement de borne incendie pour le compte de Thonon Agglomération du 27 avril au 5 juin 2026 inclus.

**ARTICLE 2 -** La circulation sur cette portion de route se fera par alternat manuel.  
La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise SOCCO ENTREPRISE.

**ARTICLE 3 -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de SCIEZ,
- Agents de Police Pluri-communale SCIEZ, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY,
- Entreprise SOCCO ENTREPRISE,
- Monsieur le responsable du service technique de la commune d'Excenevex.
- Archive municipale.

A Excenevex, le 20 avril 2026,

Frédéric GERDIL  
Maire

